

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise: **SARL 4B ALIM**Néant ☐**A - RÉSULTAT COMPTABLE**Exercice N clos le
30/09/2022

Exercice N-1 clos le

PRODUITS D'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES		RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		DÉFICITS		RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	
Ventes de marchandises *		209		210		37 347									
Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires } services *		215		214											
		217		218											
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222											
Production immobilisée *				224											
Subventions d'exploitation reçues				226											
Autres produits				230											
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		37 347									
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		12 760									
Variation de stock (marchandises) *				236		(525)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238											
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240											
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242		14 870									
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244											
Rémunérations du personnel *				250											
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252											
Dotations aux amortissements *				254		6 485									
Dotations aux provisions				256											
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259		262											
		260													
Total des charges d'exploitation (II)				264		33 590									
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		3 757									
Produits financiers (III)				280											
Produits exceptionnels (IV)				290											
Charges financières (V)				294											
Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }		347		300											
		348													
Impôts sur les bénéfices * (VII)				306		564									
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310		3 193									
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		3 193		314							
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316											
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318											
Provisions non déductibles *				322											
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		564									
Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		330											
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D))		249		251											
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999											
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997											
Entreprises nouvelles (44 series A)		986		Jeune entreprise innovante (44 series A)		989		Zone de revitalisation rurale (44 quinquies)		138					
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		Investissement à caractère innovant (art. 44 bis octies)		991		Bassins urbains à développement (art. 44 bis octies)		992					
ZFA NG (14 quinquies A)		345		Investissements outre-mer		344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septies)		993					
Zone franche urbaine (44 notes A)		987		Zones de restructuration de la défense (44 septies)		127									
dont divers *		346		Deduction exceptionnelle (art. 39 octies)		655		Deduction exceptionnelle simulateur de conduite		641					
		643		Deduction exceptionnelle (art. 39 octies B)		645		Deduction exceptionnelle (art. 39 octies C)		647					
		648		Deduction exceptionnelle (art. 39 octies G)		649		Deduction exceptionnelle (art. 39 octies F)		990					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1		352		Déficit col. 2		354					
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (entreprises I.S. seulement)				356											
Déficits antérieurs reportables *												360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1		370		Déficit col. 2		372					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL 4B ALIM**Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412	25 000	414		416	25 000				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	50 000	444		446	50 000				
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462	14 662	464		466	14 662				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492	89 662	494		496	89 662				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	2 583	534		536	2 583				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552	3 902	554		556	3 902				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572	6 485	574		576	6 485				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %					
						⑥	⑦	⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)					579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SARL 4B ALIMNéant ☐**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations	Reprises		
Fonds commercial	681	683		
Autres Immob. incorp.	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710	715	2	
Constructions	720	725	3	
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4	
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	5	
Matériel de transport	750	755	6	
Autres immobilisations corporelles	760	765	7	
TOTAL	770	775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	
				780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-41-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : **SARL 4B ALIM**Exercice ouvert le : **03052021** et clos le : **30092022**Néant ☐ *Durée en nombre de mois **17****DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel *	
dont apprentis	376
dont handicapés	657
Effectifs affectés à l'activité artisanale	651
	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**I - Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	37 347
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	37 347

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	525
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	525

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	13 053
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	9 003
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	22 056

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	15 816
-----------------------------	------------------------------------	------------	---------------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF) **117**

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186

(1) Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3/0/0/9/2/0/2/2/

N° SIRET 8 9 9 2 8 4 6 8 1 0 0 0 1 7

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 4B ALIM

ADRESSE (voie) 2 COURS LIEUTAUD

CODE POSTAL 13001

VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) ☐ Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) ☐ Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EC^h_o EXPERTISE

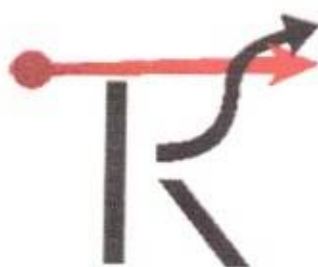
By TRIAIRE *Expertis*

SARL 4B ALIM
2 COURS LIEUTAUD
13001 MARSEILLE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 03/05/2021 au 30/09/2022

certifié conforme à l'original



Votre entreprise
en lignes de comptes

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 03052021 et clos le 30092022

Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service
ou doit être
déposée cette
déclaration

Adresse du déclarant (quand celle-ci est
différente de l'adresse du destinataire) et/ou
adresse du siège social si elle est différente du
principal établissement

A IDENTIFICATION

SARL 4B ALIM
2 COURS LIBAUD

Identification du
destinataire

13001 MARSEILLE

Insp. IFU N° dossier 89928468100017
N° Siret

Préciser éventuellement
l'ancienne adresse en cas
de changement

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale):

Comm. détail en magasin non spécialisé

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable au taux de 15 % 3 757 Dédution (report de la ligne MD du 2058A ou 372 du 2033B)

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % 0 Autres plus-values imposables au taux de 10 % 0 Plus-values à long terme imposables au taux de 0 % 0 Plus-values exonérées art. 238 quinquies ☐

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines art. 44 octies A ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐ Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septidécies ☐ Autres dispositifs ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % ☐ Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt (impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt des sociétés ou à l'avis aux primes de remboursement)

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total (venir en cartouche au cadre VII de l'annexe n° 2066)

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-1-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée:

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2) ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe:

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ComptabilitéExpert

ECF ☐ Désignation du prestataire

OCA/OMGA ☐ Viséur conventionné Nom, adresse, téléphone:

- Professionnel de l'expertise comptable: TRIAIRE EXPERTIS 6 Rue Robert DAUGEY 13500 MARTIGUES 04.42.802.816

- Conseil:

- CGA/OMGA ou viséur conventionné: N° d'agrément

A

le

Signature et qualité du déclarant

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2023)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SARL 4B ALIM

30/09/2022

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant net des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		SARL 4B ALIM		2 COURS LIEUTAUD		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		13001 MARSEILLE					
SIRET		8 9 9 2 8 4 6 8 1 0 0 0 1 7					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		17		Durée de l'exercice précédent *			
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				30/09/2022			
				Net		Net	
				3		4	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions			
		1		2			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014	25 000	016		25 000	
	Immobilisations corporelles*	028	64 662	030	6 485	58 177	
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	89 662	048	6 485	83 177	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	525	062		525
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070		
			072		074		
	Valuers mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	43 151	086		43 151	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	43 676	098		43 676	
	Total général (I + II)	110	133 337	112	6 485	126 852	
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1	
				NET		NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	20 000				
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	3 193				
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	23 193				
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	103 660				
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176	103 660					
Total général (I + II + III)	180	126 852					
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	89 662	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

SOCIETE 4B ALIM
S.A.R.L au capital de 20 000,00 euros
Siège social : 2 COURS LIEUTAUD 13001 MARSEILLE
RCS 89928468100017

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 03/06/2023

Le 03/06/2023 à 9 heures, les associés de la société **4B ALIM S.A.R.L** au capital de 20 000,00 euros, se sont réunis au siège social : **2 COURS LIEUTAUD 13001 MARSEILLE**

Sont présents :

Nom et Prénom	Qualité	Nb Parts
Monsieur Elias SEBA	Président	
Monsieur Yacine SEBA	Associé	
Monsieur Bilel SEBA	Associé	

Sur un total de parts de 1000,00

L'assemblée est présidée par Monsieur SEBA ELIAS, Président qui constate que la totalité du capital est représentée et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose alors sur le bureau :

- le rapport de gestion du Président,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30/09/2022,
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte des résolutions proposées.

Puis, le Président déclare que les documents ci-dessus énumérés ont été mis à la disposition des associés quinze jours avant la présente réunion.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration et les associés confirment, chacun pour leur part, avoir eu connaissance de ces documents dans les délais prescrits.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion sur l'activité de la société,
- approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 30/09/2022,
- quitus au Président
- affectation des résultats,
- rapport spécial du Président sur les conventions réglementées visées à l'article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce, approbation de ces conventions,
- rémunération du Président

Lecture est donnée des rapports du Président

SB

SY

SE

Paraphes :

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le 30/09/2022, décide de les approuver tels qu'ils lui sont présentés et donne au quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter les résultats de l'exercice au poste report à nouveau, soit un bénéfice net comptable de 3 193 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions réglementées par l'article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce, approuve ces conventions telles qu'elles lui sont présentées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité,

Etant observé que chaque associé successivement intéressé par chacune des conventions n'a pas pris part au vote le concernant.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'approuver la rémunération brute allouée du Président au cours de l'exercice pour un montant de 0,00 euro.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par les associés.

Signatures :

Monsieur Elias SEBA



Monsieur Yacine SEBA



Monsieur Bilel SEBA



Paraphes :

CREDIT D'IMPOT POUR DEPENSES DE FORMATION DES DIRIGEANTS

(Article 244 quater M du code général des impôts)

Dépenses engagées au titre de l'année

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants.

Dénomination de l'entreprise	SARL 4B ALIM		
Adresse	2 COURS LIEUTAUD		13001 MARSEILLE
N° Siren	899284681	Exercice ouvert le : 03/05/2021	et clos le : 30/09/2022

SOCIETE BENEFICIAIRE DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES (COCHER LA CASE) ☐

Dénomination de la société mère		N° Siren :	
Adresse			

I - DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES ENTREPRISES QUI NE RÉPONDENT PAS À LA DÉFINITION DE LA MICRO-ENTREPRISE AU SENS DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

A - CAS GENERAL

Nombre de dirigeants ayant suivi des heures de formation au cours de l'année	1	
Nombre d'heures de formation effectuées par le chef d'entreprise ou le dirigeant au cours de l'année civile	2	
Taux horaire du salaire minimum de croissance ¹	3	
Montant du crédit d'impôt brut de l'entreprise [ligne 2 (dans la limite de 40 heures) x ligne 3]	4	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes qui répondent à la définition de micro-entreprise au sens de la réglementation européenne (si la société de personnes a bénéficié du crédit d'impôt doublé, reporter le montant indiqué ligne 44 pour moitié en ligne 5a et pour moitié en ligne 5b) ⁴		
Quote-part du crédit d'impôt exclue du plafonnement de minimis (soit la quote-part relative au « crédit d'impôt de base »)	5a	
Quote-part du crédit d'impôt soumise au plafonnement de minimis (soit la quote-part relative, le cas échéant, au « doublement »)	5b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise (ensemble des aides obtenues au titre de l'exercice au cours duquel la déclaration est déposée et au cours des deux exercices précédents) - dans la limite de 200 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis ; - dans la limite de 20 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture ; - dans la limite de 30 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.	6	
Montant cumulé de la quote-part de crédit d'impôt soumise au plafonnement de minimis et des aides de minimis (5b + 6)	7	
Montant de la quote-part de crédit d'impôt après plafonnement de minimis (ligne 8a ou ligne 8b ou ligne 8c)		
En cas d'application du règlement de minimis général ⁵ - Si le montant ligne 6 est égal à 200 000 €, reporter zéro - Si le montant ligne 7 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 5b - Si le montant ligne 7 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 6) (si positif)	8a	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de l'agriculture : - Si le montant ligne 6 est égal à 20 000 €, reporter zéro - Si le montant ligne 7 est inférieur à 20 000 €, reporter le montant déterminé ligne 5b - Si le montant ligne 7 est supérieur à 20 000 €, reporter (20 000 € - ligne 6) (si positif)	8b	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture : - Si le montant ligne 6 est égal à 30 000 €, reporter zéro - Si le montant ligne 7 est inférieur à 30 000 €, reporter le montant déterminé ligne 5b - Si le montant ligne 7 est supérieur à 30 000 €, reporter (30 000 € - ligne 6) (si positif)	8c	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes hors micro-entreprises (reporter le montant indiqué ligne 43)	9	
Montant total du crédit d'impôt de l'entreprise (ligne 4 + ligne 5a + ligne 8a ou 8b ou 8c + ligne 9)	10	

¹ Préciser l'année civile concernée

² Sont concernées les entreprises qui emploient au moins 10 salariés ou dont le chiffre d'affaires et le total du bilan annuel excède 2 M€.

³ Le taux horaire à prendre en compte est celui en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est calculé le crédit d'impôt.

⁴ Seul le doublement du crédit d'impôt est soumis au respect de la réglementation européenne en matière d'aides de minimis (cf § 85 du BOI-BIC-RCI-10-50) ; aussi, il convient de distinguer la part du crédit d'impôt doublé (ou de la quote-part de crédit d'impôt doublé résultant de la participation de l'entreprise dans une société de personne ou un groupement assimilé) soumise au plafonnement de minimis de celle qui ne l'est pas.

⁵ Le montant total des aides de minimis ne peut excéder 100 000 € sur une période de trois exercices fiscaux lorsque l'entreprise exerce son activité dans le transport de marchandises par route pour le compte d'autrui.

B - CAS PARTICULIER GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN (G.A.E.C.)

Nombre d'heures de formation effectuées par les associés chefs d'exploitation du GAEC au cours de l'année civile	11	
Nombre d'associés chefs d'exploitation du GAEC	12	
Taux horaire du salaire minimum de croissance ³	13	
Montant du crédit d'impôt du GAEC [ligne 11 (dans la limite de 40 heures x ligne 12)] x ligne 13	14	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation du GAEC dans des sociétés de personnes qui répondent à la définition de micro-entreprise au sens de la réglementation européenne (si la société de personnes a bénéficié du crédit d'impôt doublé, reporter le montant indiqué ligne 44 pour moitié en ligne 15a et pour moitié en ligne 15b) ⁴		
Quote-part du crédit d'impôt exclue du plafonnement de minimis (soit la quote-part relative au « crédit d'impôt de base »)	15a	
Quote-part du cdt d'impôt soumise au plafonnement de minimis (soit la quote-part relative, le cas échéant, au « doublement »)	15b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise (ensemble des aides obtenues au titre de l'exercice au cours duquel la déclaration est déposée et au cours des deux exercices précédents) - dans la limite de 20 000 € par associé ⁶ et dans les conditions du règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture ; - dans la limite de 30 000 € par associé ⁶ et dans les conditions du règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.	16	
Montant cumulé de la quote-part de crédit d'impôt soumise au plafonnement de minimis et des aides de minimis (15b + 16)	17	
Montant de la quote-part de crédit d'impôt après plafonnement (ligne 18a ou ligne 18b)		
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de l'agriculture : - Si le montant ligne 16 est égal à 20 000 € par associé, reporter zéro - Si le montant ligne 17 est inférieur à 20 000 € par associé, reporter le montant déterminé ligne 15b - Si le montant ligne 17 est supérieur à 20 000 € par associé, reporter (20 000 € x ligne 12 - ligne 16) (si positif)	18a	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture : - Si le montant ligne 16 est égal à 30 000 € par associé, reporter zéro - Si le montant ligne 17 est inférieur à 30 000 € par associé, reporter le montant déterminé ligne 15b - Si le montant ligne 17 est supérieur à 30 000 € par associé, reporter (30 000 € x ligne 12 - ligne 16) (si positif)	18b	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes hors micro-entreprises (reporter le montant indiqué ligne 43)	19	
Montant total du crédit d'impôt de l'entreprise (ligne 14 + ligne 15a + ligne 18a ou 18b + ligne 19)	20	

II - DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT DES ENTREPRISES QUI RÉPONDENT À LA DÉFINITION DE MICRO-ENTREPRISE AU SENS DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

A - CAS GENERAL

Nombre de dirigeants ayant suivi des heures de formation au cours de l'année	21	
Nombre d'heures de formation effectuées par le chef d'entreprise ou le dirigeant au cours de l'année civile	22	
Taux horaire du salaire minimum de croissance ³	23	
Montant du crédit d'impôt doublé de l'entreprise (ligne 24a + ligne 24b)		
Montant exclu du plafonnement de minimis [ligne 22 (dans la limite de 40 heures) x ligne 23]	24a	
Montant soumis au plafonnement de minimis (reporter à l'identique le montant déterminé en ligne 24a)	24b	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes qui répondent à la définition de micro-entreprise au sens de la réglementation européenne (si la société de personnes a bénéficié du crédit d'impôt doublé, reporter le montant indiqué ligne 44 pour moitié en ligne 25a et pour moitié en ligne 25b) ⁴		
Quote-part du crédit d'impôt exclue du plafonnement de minimis (soit la quote-part relative au « crédit d'impôt de base »)	25a	
Quote-part du cdt d'impôt soumise au plafonnement de minimis (soit la quote-part relative, le cas échéant, au « doublement »)	25b	
Fraction totale du crédit d'impôt soumise à plafonnement de minimis (ligne 24b + ligne 25b)	26	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise (ensemble des aides obtenues au titre de l'exercice au cours duquel la déclaration est déposée et au cours des deux exercices précédents) - dans la limite de 200 000 € ⁵ et dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis ; - dans la limite de 20 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture ; - dans la limite de 30 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.	27	
Montant cumulé de la fraction totale du crédit d'impôt soumise au plafonnement de minimis et des aides de minimis (26 + 27)	28	

⁶ Le plafond applicable aux aides de minimis reçues par GAEC est multiplié par le nombre d'associés.

⁷ Sont concernées les entreprises employant moins de 10 salariés et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel est inférieur ou égal à 2 M€.

Au titre de l'année civile

Néant

Dénomination de l'entreprise	SARL 4B ALIM	N° Siren : 899284681
Adresse	2 COURS LIEUTAUD 13001 MARSEILLE	

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☐

PME au sens communautaire

Dénomination de la société mère	N° Siren :
Adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

[illegible]

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris

Dont ont versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les org. agréés en vue du financement des PME

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)

Dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

[illegible]

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES
DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES

Au titre de

Dénomination de l'entreprise : **SARL 4B ALIM**
Adresse : **2 COURS LIEUTAUD**

13001 MARSEILLE

N° Siret de l'établissement principal : 89928468100017

Activité : Comm. détail en magasin non spéc Code activité : 4719B

Déclarant	Nom du signataire
-----------	-------------------

Qualité du signataire

A

1c

1- GENERALITES

Période de référence Exercice du 03052021 au 30092022

Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)

II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

	Valeur Ajoutée
--	----------------

Chiffre d'affaires de référence

A2

Chiffre d'affaires de référence du groupe :

A3

26 363

B6

* CA de référence du groupe : uniquement pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2011

III - REPARTITIONS DES SALAIRES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

Code NIC A4	Numéro du département A5	Commune de localisation (En toutes lettres) A6	Code INSEE commune A7	Nombre de salariés A8

B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES ET COLLABORATEURS

B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALAIRES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE	
Numéro de	

[illegible]

¹ (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise, etc.)

Déclaration des loyers professionnels

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année :

[illegible]

Etats financiers au 30/09/2022

Intercalaire

Tableau de bord

Du 03/05/2021 au 30/09/2022

Etat exprimé en euros

ACTIF

Immobilisations nettes	83 176,71	65,57
Stocks	525,00	0,41
Réalizable	0,00	
Disponible	43 150,75	34,02
	126 852,46	100,00

PASSIF

Capitaux propres	23 192,96	18,28
Provisions risques et charges	0,00	
Emprunt long et moyen terme	101 091,38	79,69
Exigible court terme	2 568,12	2,02
Concours bancaires courants	0,00	
	126 852,46	100,00

RESULTAT

Chiffre d'affaires	37 347,00	100,00
Marge commerciale	25 112,00	67,24
Marge brute de production	0,00	
Total marges	25 112,00	67,24
Autres charges externes	14 870,08	39,82
Valeur ajoutée produite	10 241,92	27,42
Subventions d'exploitation	0,00	
Impôts, taxes sur rémunérations	0,00	
Autres impôts et taxes	0,00	
Salaires et traitements	0,00	
Charges sociales	0,00	
Excédent brut d'exploitation	10 241,92	27,42
Reprises sur amort. et provisions	0,00	
Autres produits gestion courante	0,00	
Transfert charges d'exploitation	0,00	
Dotations aux amort. et provisions	6 484,96	17,36
Autres charges gestion courante	0,00	
Résultat d'exploitation	3 756,96	10,06
Produits financiers	0,00	
Charges financières	0,00	
Produits exceptionnels	0,00	
Charges exceptionnelles	0,00	
Participation des salariés	0,00	
Impôts sur les bénéfices	564,00	1,51
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 192,96	8,55

TRESORERIE

Fonds de roulement net	41 107,63
Besoin en fonds de roulement	(2 043,12)
Trésorerie nette	43 150,75

RATIOS

Ratios d'Activité.

Chiffre d'affaires. / Effectif	
Valeur Ajoutée / Effectif	
E.B.E. / Effectif	
Rotation stocks march. jours	10,49
Rotation stock prod. finis et inter	
Rotation fournisseurs jours	
Rotation clients jours	

Structure, Liquidité, Rentabilité

Autonomie financière %	18,28
Capacité d'emprunt LT %	435,87
Degré d'amort. actifs imm. %	7,23
Evolution du BFR jours	-27,90
Liquidité totale %	42,13
Capacité rembt emprunt années	10,45
Rentabilité financière %	13,77

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

30/09/2022

		30/09/2022		
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions brevets droits similaires	25 000		
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
ACTIF CIRCULANT	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	47 417		
	Autres immobilisations corporelles	10 760		
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées en équivalence			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Total de l'actif immobilisé	83 177		
	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours production (biens)			
	En-cours production (services)			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises	525		
	Avances et Acomptes versés sur commandes			
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES			
	Clients et comptes rattachés			
	Autres créances			
	Capital souscrit appelé, non versé			
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
	DISPONIBILITES			
		43 151		
	Charges constatées d'avance			
	Total de l'actif circulant	43 676		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler			
COMPTES DE REGULARISATION	Primes de remboursement obligations			
	Ecarts de conversion actif			
	TOTAL ACTIF	126 852		
	(1) dont droit au bail			
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			
	(3) dont créances à plus d'un an			

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	03/05/2021	17	mois	mois
	30/09/2022	mois		
Capital souscrit non appelé				
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	83 177	65,57		
Concessions brevets et droits similaires	25 000	19,71		
CONCESSIONS ET DROITS SIM	25 000	19,71		
Installations techniques, matériel et outillage	47 417	37,38		
INSTALL. TECH. MAT. OUTIL	50 000	39,42		
INSTALL TECH. MAT. OUTIL.	(2 583)	-2,04		
Autres immobilisations corporelles	10 760	8,48		
MATERIEL DE TRANSPORT	14 662	11,56		
AMORT. MATERIEL DE TRANSP	(3 902)	-3,08		
TOTAL III - Actif Circulant NET	43 676	34,43		
Marchandises	525	0,41		
STOCK DE MARCHANDISES	525	0,41		
Disponibilités	43 151	34,02		
BANQUE	43 016	33,91		
CAISSE	135	0,11		
TOTAL DU BILAN ACTIF	126 852	100,00		

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/09/2022

		30/09/2022		
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émissions, de fusions, d'apports, ... Ecart de réévaluation	20 000		
	RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves			
	Report à nouveau			
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 193		
	Subventions d'investissement Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	23 193		
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées			
	Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges			
	Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	101 091		
	DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	2 568		
	DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes			
	Produits constatés d'avances			
	Total des dettes	103 660		
	Ecart de conversion passif			
	TOTAL PASSIF	126 852		
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		3 192,96	0,00	0,00
(1) Dont dettes à moins d'un an		103 660		
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banque et CCP				
(3) Dont emprunts participatifs				

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	03/05/2021	17		
	30/09/2022	mois		
			mois	mois
TOTAL I - Capitaux propres	23 193	18,28		
Capital Social ou individuel	20 000	15,77		
CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	20 000	15,77		
Résultat de l'exercice	3 193	2,52		
TOTAL II - Autres fonds propres				
TOTAL III - Total des Provisions				
TOTAL IV - Total des dettes	103 660	81,72		
Emprunts et dettes financières divers	101 091	79,69		
PRINCIPAL	101 091	79,69		
Dettes fiscales et sociales	2 568	2,02		
ETAT IMPOTS SUR LES BENEF	564	0,44		
TVA A DECAISSER	2 004	1,58		
TOTAL DU BILAN PASSIF	126 852	100,00		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/09/2022

		30/09/2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	37 347		
	Production vendue (Biens)			
	Production vendue (Services)			
	Montant net du chiffre d'affaires	37 347		
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation			
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges			
	Autres produits			
	Total des produits d'exploitation	37 347		
	Achats de marchandises	12 760		
	Variation de stock	(525)		
	Achats de matières et autres approvisionnements			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes	14 870		
	Impôts, taxes et versements assimilés			
	Salaires et traitements			
	Charges sociales du personnel			
	Cotisations personnelles de l'exploitant			
	Dotations aux amortissements :			
	- sur immobilisations	6 485		
	- charges d'exploitation à répartir			
	Dotations aux dépréciations :			
	- sur immobilisations			
	- sur actif circulant			
	Dotations aux provisions			
	Autres charges			
	Total des charges d'exploitation	33 590		
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 757		

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		30/09/2022		
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 757		
Opéra- comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov. Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			
	Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		3 757		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges			
	Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.			
	Total des charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL (Bénéfice ou perte)				
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		564		
TOTAL DES PRODUITS		37 347		
TOTAL DES CHARGES		34 154		
RESULTAT DE L'EXERCICE		3 193		
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) dont produits concernant les entreprises liées				
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées				

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

 03/05/2021 17
 30/09/2022 mois

mois

mois

Total des produits d'exploitation	37 347 100,00		
Ventes de marchandises	37 347 100,00		
Ventes de marchandises FRANCE	37 347 100,00		
VENTES DE MARCHANDISES 5,5%	25 597 68,54		
VENTES DE MARCHANDISES 20%	11 750 31,46		
Production vendue Biens			
Production vendue Services + Travaux			
Montant net du chiffre d'affaires	37 347 100,00		
Total des charges d'exploitation	33 590 89,94		
Achats de marchandises	12 760 34,17		
ACHATS DE MARCHANDISES 20	4 035 10,80		
ACHATS MARCHANDISES 5,5	8 725 23,36		
Variation de stocks de marchandises	(525) -1,41		
VARIATION STOCKS DE MARCH	(525) -1,41		
Autres achats et charges externes	14 870 39,82		
CARBURANT	236 0,63		
FOURNIT. ENTRETIEN & PETI	57 0,15		
LOCATIONS IMMOBILIERES	5 575 14,93		
ASSURANCE	428 1,15		
HONORAIRES	1 967 5,27		
DEPLACEMENTS MISSIONS ET REC	5 470 14,65		
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	23 0,06		
FRAIS DE TELECOMMUNICATION	50 0,13		
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	1 065 2,85		
Dotation aux amortissements sur immobilisations	6 485 17,36		
IMMOBILISATIONS CORPORELL	6 485 17,36		
Résultat d'exploitation	3 757 10,06		
Total des produits financiers			
Total des charges financières			
Résultat financier			
Résultat courant avant impôts	3 757 10,06		
Total des produits exceptionnels			
Total des charges exceptionnelles			
Résultat exceptionnel			
Impôts sur les bénéfices	564 1,51		
IMPOTS SUR LES BENEFICES	564 1,51		
Résultat de l'exercice	3 193 8,55		

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

03/05/2021

17

30/09/2022

mois

mois

mois

Soldes Intermédiaires de Gestion

03/05/2021 17
30/09/2022 mois

mois

mois

Etat exprimé en euros

CHIFFRE D'AFFAIRES	37 347	100,00		
Ventes de marchandises	37 347	100,00		
- Achats de marchandises	12 760	34,17		
- Variation stocks de marchandises	(525)	-1,41		
MARGE COMMERCIALE	25 112	67,24		
Production vendue : Biens				
+ Production vendue : Travaux				
+ Production vendue : Services				
+ Variation production stockée				
+ Production immobilisée				
PRODUCTION DE L'EXERCICE				
PRODUCTION + MARGE COMMERCIALE	25 112	67,24		
- Achats stockés approvisionnement				
- Variation des stocks et approvisionnement				
- Achats de sous-traitance				
- Achats non stockés	293	0,78		
- Autres charges externes	14 577	39,03		
CONSUMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	14 870	39,82		
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	10 242	27,42		
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes sur rémunérations				
- Autres impôts et taxes				
- Salaires et traitements				
- Charges sociales				
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	10 242	27,42		
+ Reprises sur amortissements et provisions				
+ Autres produits d'exploitation				
+ Transfert de charges d'exploitation				
- Dotations aux amort., dépréciations et provisions	6 485	17,36		
- Autres charges de gestion courante				
RÉSULTAT EXPLOITATION	3 757	10,06		
+ Quote-part sur opérations en commun				
+ Produits financiers				
- Quote-part sur opérations en commun				
- Charges financières				
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	3 757	10,06		
Produits exceptionnels				
- Charges exceptionnelles				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL				
- Participation des salariés				
- Impôts sur les bénéfices	564	1,51		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	3 193	8,55		

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros

03/05/2021 17
30/09/2022 mois

mois

mois

Montant net du chiffre d'affaires	37 347 100,00		
Ventes de marchandises	37 347 100,00		
VENTES DE MARCHANDISES 5.5%	25 597 68,51		
VENTES DE MARCHANDISES 20%	11 750 31,46		
Achats de marchandises	12 760 34,17		
ACHATS DE MARCHANDISES 20	4 035 10,80		
ACHATS MARCHANDISES 5.5	8 725 23,36		
Variation de stocks de marchandises	(525) -1,41		
VARIATION STOCKS DE MARCH	(525) -1,41		
Marge commerciale	25 112 67,24		
Production de l'exercice			
Marge brute de production			
Production de l'exercice + Marge commerciale	25 112 67,24		
Achats non stockés matières et fournitures	293 0,78		
CARBURANT	236 0,63		
FOURNIT. ENTRETIEN & PETI	57 0,15		
Autres charges externes	14 577 39,03		
LOCATIONS IMMOBILIERES	5 575 14,93		
ASSURANCE	428 1,15		
HONORAIRES	1 967 5,27		
DEPLACEMENTS MISSIONS ET REC	5 470 14,65		
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	23 0,06		
FRAIS DE TELECOMMUNICATION	50 0,13		
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	1 065 2,85		
Valeur ajoutée produite	10 242 27,42		
Excédent brut d'exploitation	10 242 27,42		
Dotations aux amortissements et provisions	6 485 17,36		
IMMOBILISATIONS CORPOREL	6 485 17,36		
Résultat d'exploitation	3 757 10,06		
Résultat courant avant impôts	3 757 10,06		
Résultat exceptionnel			
Impôts sur les bénéfices	564 1,51		
IMPOTS SUR LES BENEFICES	564 1,51		
Résultat de l'exercice	3 193 8,55		

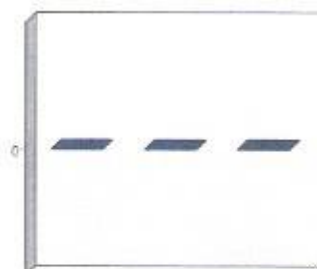
Du résultat à la trésorerie

Etat exprimé en euros Etat en valeurs nettes	30/09/2022	
	Impact sur la trésorerie	
	Recette	Dépense
Votre résultat comptable est de	3 193	
Charges déduites du résultat mais ne donnant pas lieu à une sortie en trésorerie (amortissements, provisions, valeur nette comptable des éléments d'actif cédés)	6 485	
Produits intégrés dans le résultat mais ne donnant pas lieu à une entrée en trésorerie (reprises sur provisions, ...)		
Capacité de l'entreprise à financer elle-même son exploitation	9 678	
Votre entreprise a en plus bénéficié de :		
Financement externe		
Produits des cessions et réductions des immobilisations financières		
Apports et comptes courants	121 091	
Nouveaux emprunts contractés sur l'exercice		
Subventions obtenues sur l'exercice		
Total des ressources externes	121 091	
Mais votre entreprise a des :		
Éléments à financer		
Dividendes		89 662
Acquisitions d'éléments immobilisés		
Prélèvements et comptes courants		
Montant consacré au remboursement du capital des emprunts		
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Total des besoins de financement de l'exercice		89 662
Compte tenu de :		
La situation de trésorerie de l'exercice précédent		
La situation de trésorerie théorique à la fin de l'exercice devrait s'élever à	41 108	
Cependant votre entreprise doit financer son cycle d'exploitation courant, qui se traduit par les éléments suivants à la fin de l'exercice en cours :		
Variation des stocks		525
Acomptes versés		
Variation des créances clients		
Variation des autres créances		
Acomptes reçus		
Variation des dettes fournisseurs		
Variation des autres dettes	2 568	
Besoins générés par le financement du cycle d'exploitation	2 043	
La situation de trésorerie à la fin de l'exercice est donc de	43 151	

Ratios comparatifs

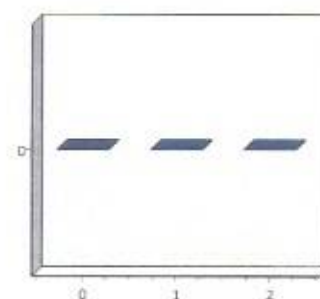
État exprimé en euros

C.A. / EFFECTIF		
	30/09/2022	



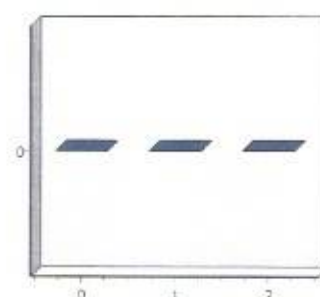
30/09/2022

V.A. / EFFECTIF		
	30/09/2022	



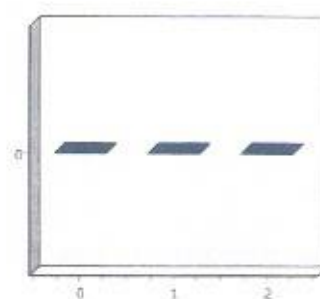
30/09/2022

E.B.E. / EFFECTIF		
	30/09/2022	



30/09/2022

CREDIT FOURNISSEURS (Jours)	0	
	0	
	30/09/2022	17



30/09/2022

Etats financiers au 30/09/2022

Intercalaire

(: Aucune information à imprimer.)